

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2018

Membres du Conseil : Mrs. Labille, Lecornet, Labussière, Taillon, Sennepin, Burette, Hardy, Follet, Mmes Sochet, Presles, Dias, Karger, Deluzé, Perdrizet, Devoucoux.

Absents excusés : Mme Karger, Mme Deluzé, Mr Hardy, Mr Taillon .

Secrétaire de séance : Mr Follet

## **1) Point sur les travaux**

L'entreprise Lahaix réalisera les travaux concernant la construction d'un local de stockage à la salle de spectacle, les travaux débiteront mi-novembre.

Cantine / garderie : Monsieur le maire fait le point sur l'avancement des travaux.

Lot maçonnerie, la préparation des enduits est en cours ; lot couverture, il reste les finitions à réaliser ; lot menuiserie extérieure, la pose des parois translucides est en cours ; lot plâtrerie, toutes les cloisons sont en cours de finition ; lot plomberie la pose des tuyauteries chauffage et ventilation est en cours ; lot électricité, le passage des fils est exécuté.

## **2) Maitrise d'œuvre aménagement grande rue**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que trois prestataires ont été consultés pour la maitrise d'œuvre de l'aménagement de la Grande Rue .Le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission d' appel d' offre qui s'est réunie le 30 aout et de retenir la proposition la moins- disant ;c'est-à-dire le cabinet Merlin domicilié à Cournon (63) qui propose un forfait de 23 000 € HT pour la tranche ferme et un taux de rémunération de 3.9 % pour la tranche optionnelle le cout travaux étant estimé à 1 000 000 € HT.

## **3) Convention avec la commune de Dompierre sur Besbre pour l'accueil de loisirs**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de Dompierre sur Besbre a décidé que dès la rentrée de septembre 2018 l'accueil au centre de loisirs sans hébergement de leur commune pour les enfants extérieurs se ferait sous condition de conventionnement avec la commune de résidence. La commune de Diou n'a pas d'accueil le mercredi ; les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à signer une convention avec la mairie de Dompierre Sur Besbre afin que les enfants de notre commune puissent être accueillis les mercredis.

## **4) Communauté de commune Entre Allier Besbre et Loire ; modification statutaire**

Après avoir entendu la modification statutaire de la communauté de communes Entr' Allier Besbre, le conseil municipal approuve la modification statutaire décidée par le Conseil de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire réuni en séance ordinaire, le 25 juin 2018.

## **5) ATDA ; Adhésion au service optionnel pour la protection des données à caractère personnel**

Monsieur le Maire rappelle que le règlement général sur la protection des données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018.Désormais, chaque organisme doit être en mesure de démontrer le respect des principes applicables en matière de protection des données et mettre en œuvre des procédures et des mécanismes qui permettent de protéger les données à caractère personnel. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide ;d'adhérer au service optionnel protection des données à caractère personnel de l'ATDA ;désigne l'Agence Technique Départementale de l'Allier en tant que personne morale comme déléguée à la protection des données à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;autorise

le maire à signer la convention à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier ;s'engage à verser dans les caisses du receveur de l'ATDA le montant de la contribution financière fixé annuellement par le conseil d'administration.

#### **6) SA France Loire demande de garantie partielle pour un prêt France Loire**

L'assemblée délibérante de commune de Diou accorde sa garantie à hauteur de 60% pour le remboursement d'un prêt souscrit par SA D' HLM France Loire auprès de la caisse des dépôts et consignations. Ce prêt concerne la réhabilitation des logements situé impasse des liodins.

#### **7) Loyer Restaurant**

Mr le Maire demande aux membres de l'assemblée de reporter le paiement du premier loyer au 1er aout 2018(loyer de juillet).

#### **8) Affaires Diverses**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par la sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais conséquents inhabituels. Ce d'autant plus qu'il leur sera nécessaire d'acheter du fourrage pour les animaux qu'ils sont obligés de nourrir depuis plusieurs semaines. Le phénomène de sécheresse perdure toujours actuellement ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide ;De solliciter de Madame la Préfète la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour sécheresse pour l'année 2018 et ce sur tout le territoire de la commune de DIOU ;D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout doucement nécessaire à ladite reconnaissance ;De solliciter l'Etat pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.).

Monsieur le Maire fait le point sur la saison du camping.

Demande de Mme Frety Christiane qui souhaite acquérir deux parcelles cadastrées ZE13 et ZE 14 appartenant à la commune, le conseil municipal à m'unanimité émet un avis défavorable pour la vente de ces deux parcelles.

Rentrée scolaire 2018/2019 l'école primaire compte 72 élèves répartis en quatre classes, l'école maternelle 36 enfants répartis en deux classes.

Le repas communal pour les personnes de plus de soixante-dix ans aura lieu le dimanche 28 octobre à la salle de spectacle.

Monsieur le Maire fait le point sur la saison du camping municipal.

Prochaine réunion du conseil municipal est prévue e mardi 23 octobre à 20h30.